

RÈGLEMENT

BOURSE CHARLES FOIX

Édition 2018

©2018 - Silver Valley - Tous droits réservés

Partenaires financiers



Avec le soutien de



18

Bourse
CHARLES FOIX

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Silver Valley
La Bourse Charles Foix
Les partenaires financiers
Les soutiens financiers

MODALITÉS DES CANDIDATURES

Article 1 : Critères d'éligibilité
Article 2 : Procédure d'inscription

SÉLECTION DES CANDIDATS

Article 3 : Composition du jury
Article 4 : Critères d'évaluation

REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX

Article 5 : Montant de la bourse
Article 6 : Organisation de la remise

SUIVI DES LAURÉATS

Article 7 : Engagement du lauréat
Article 8 : Modalités de versement
Article 9 : Condition du suivi du lauréat

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Article 10 : Protection intellectuelle
Article 11 : Confidentialité
Article 12 : Communication

DISPOSITION LÉGALE

Article 13 : Cas d'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix

CONTACT SILVER VALLEY



PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Silver Valley

Silver Valley est une association loi 1901 à but non lucratif, domiciliée au 54 rue Molière 94200 Ivry Sur Seine.

Silver Valley a pour finalité d'accélérer l'innovation sous toutes ses formes en **réponse à des usages non satisfaits des seniors actifs ou retraités (autonomes, fragilisés ou dépendants) et de leurs aidants (familiaux ou professionnels)**. En effet, les innovations peuvent prendre diverses formes : innovation dans le produit (performances accrues d'un détecteur de chute), de processus (optimisation du paiement en ligne des courses), sous forme de service (formation continue pour les retraités non compétents en informatique), dans l'usage du produit ou du service (téléphone simplifié), d'organisation (un nouveau canal de distribution), nouvelle organisation industrielle pour la production, nouveau modèle économique (location des produits de téléassistance). Pour ce faire, le cluster a mis en place une offre de services décomposée en **six grandes missions de soutien** :

- > à la **connaissance des mutations sociétales** ;
- > à l'**invention des offres de demain** ;
- > à l'**accompagnement des innovations** ;
- > au **financement des projets** ;
- > à la **distribution des produits et services** ;
- > à la **valorisation de l'expertise et du silver-territoire** ;

En termes d'actions concrètes, l'offre de services de Silver Valley comprend des temps forts de découverte, de formation, d'accompagnement, de collaboration, de rencontre et d'entraide entre les membres de l'écosystème.

La Bourse Charles Foix finance depuis 15 ans des projets d'innovation de la filière Silver économie. Plus de 1 000 000 d'euros ont été investis dans le développement (économique et social) de 45 projets d'innovation ayant créés une centaine d'emplois en Île-de-France. L'ensemble de ces lauréats est représenté par l'intermédiaire du Club des entrepreneurs de la Bourse Charles Foix.

La Bourse Charles Foix

La Bourse Charles Foix est une action qui vise à inciter et à soutenir des projets innovants portés par des porteurs de projet (entrepreneur). Ces projets d'innovation doivent **démontrer qu'ils améliorent la qualité de vie des seniors afin de préserver leur autonomie, de poursuivre une participation sociale et de réaliser leurs activités de la vie quotidienne sans obstacles.**

Elle a également pour objectif de **renforcer et valoriser les liens entre les partenaires de la recherche, de l'innovation, du monde économique et social** et d'accélérer ainsi la mise à disposition de produits et services innovants répondant à la fois aux besoins du senior et de ses aidants (familiaux ou professionnels). Silver Valley a développé une **procédure de sélection des dossiers de candidature unique en France** avec des **experts des marchés de la filière Silver Économie** et **intégrant des représentants des usagers seniors**. Cette sélection vise à mesurer que le projet est **utile, désirable, innovant, faisable** et **profitable**. Pour finir, Silver Valley assure le suivi des projets primés.

Les partenaires financiers



Le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'Établissement Public Territorial Grand - Orly Seine Bièvre, sont des partenaires historiques du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix. Ces collectivités financent depuis 2004 le fonctionnement et le prix de la Bourse Charles Foix créée par la ville d'Ivry-sur-Seine. Ils ont à ce jour participé au financement de 45 projets

d'innovation pour un montant de plus de 1 000 000 d'euros. L'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre incluant les financeurs historiques que sont Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, et le Conseil départemental du Val-de-Marne, soutiennent activement et participent au financement du Cluster Silver Valley. Plus largement ils s'engagent dans le soutien du développement et de l'innovation de la Silver économie dont le territoire Seine-Amont constitue le berceau, avec en particulier la création de la plateforme immobilière et de services SILVER INNOV' Charles Foix Seine-Amont, l'appui à l'association Futurâge et le cluster Silver Valley. Contribuant au développement des dynamiques sociales, économiques et scientifiques visant à favoriser le «bien vieillir», l'Établissement Public Territorial et le Conseil départemental s'engagent en faveur d'un développement innovant du territoire Seine-Amont.

Silver Innov' est un outil de développement économique local destiné à accueillir et accompagner des entreprises, et notamment des start-up, proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie et favoriser l'animation de l'écosystème local.

Silver innov' a pour objectif d'accompagner et d'accélérer le développement des startups et jeunes entreprises de la Silver économie, de les accompagner au sein de l'écosystème et d'être le lieu de convergence et vitrine de l'innovation pour la Silver économie francilienne.

Silver innov' développe un panel d'actions d'accompagnement et d'animation pour les sociétés hébergées : cessions d'accompagnement individualisé, ateliers d'information collectifs animés par des experts issus de son écosystème de partenaires/prestataires, accueil d'événements et de manifestations d'envergures destinés à favoriser les rencontres avec des acteurs de l'écosystème innovant/entrepreneurial/ silver économie, organisation de rencontres informelles et de moments d'échange, ...

Silver innov' a aussi pour ambition de devenir le lieu de convergence des événements de la Silver économie en Ile de France pour renforcer la place du territoire dans l'écosystème francilien.

Plus d'informations sur www.silver-innov.fr

Twitter : @silver_innov



AG2R LA MONDIALE

AG2R La Mondiale, 1^{er} groupe d'assurance de protection sociale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe est ainsi très investi dans le domaine de l'action sociale et soutient les initiatives individuelles et collectives en faveur des personnes fragilisées dans le domaine de l'habitat, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

AG2R LA MONDIALE finance la bourse de Charles Foix depuis 2011.

Suivez l'actualité du Groupe : www.ag2rlamondiale.fr

Twitter et Facebook : @AG2RLAMONDIALE

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse Île-de-France



La politique d'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte l'ensemble des éléments favorables au « bien vieillir » afin de lutter contre les risques de fragilisation sociale et de perte d'autonomie. Dès la mise en place d'une filière « Silver économie », la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a souhaité accompagner la démarche et contribuer au développement d'aides et de services de proximité innovants en faveur du bien vieillir de tous les retraités et du maintien de l'autonomie des plus fragilisés.

La politique d'action sociale mise en œuvre par la Direction de l'action sociale Île-de-France, s'articule autour de 3 niveaux d'intervention :

> Informer et conseiller

La Cnav en Île-de-France déploie une politique d'information et de conseil à destination de l'ensemble des retraités afin de les sensibiliser aux enjeux du vieillissement et au bien vieillir.

> Développer les actions collectives de prévention

La Cnav en Île-de-France soutient, par le biais d'appels à projets, des initiatives innovantes qui améliorent le quotidien des retraités et visent à les accompagner dans leur avancée en âge et à retarder la perte d'autonomie. Les projets s'inscrivent dans trois grandes orientations : (i) l'adaptation des logements et le soutien aux lieux de vie collectifs ; (ii) la prévention à domicile, (iii) l'accompagnement des personnes retraitées fragiles, en particulier les aidants. La Cnav en Île-de-France est également membre fondateur du groupement « Prévention retraite Île-de-France » (Prif), avec la MSA et les trois caisses RSI franciliennes.

> Accompagner les retraités fragilisés

Avec le dispositif d'évaluation globale à domicile des besoins, elle identifie l'ensemble des besoins des retraités fragilisés à l'occasion d'un événement de la vie ou rencontrant des difficultés à se maintenir à domicile. La visite d'évaluation peut aboutir à la préconisation d'un Plan d'Actions Personnalisé diversifié, constitué de conseils et de services variés.

La Cnav en Île-de-France intervient sur la problématique de l'adaptation du logement à travers son dispositif « logement et cadre de vie » : (i) repérage des risques d'accident domestique et des situations de précarité énergétique ; (ii) transmission de conseils et d'orientations en fonction des difficultés ; (iii) financement d'aides techniques sous forme de forfaits ; (iv) participation financière à des travaux d'aménagement et/ou de rénovation thermique.

Depuis 2015, 10 projets de la filière Silver économie ont été soutenus en Île-de-France, pour une enveloppe avoisinant les deux millions d'euros.

Plus d'informations sur : www.lassuranceretraite-idf.fr ; <http://www.prif.fr/> ; <http://www.jamenagementlogement.fr/>



Le conseil régional d'Île-de-France

Première région économique française, l'Île-de-France représente à elle seule 31 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. Elle a tous les atouts pour devenir la première région d'Europe. Elle bouillonne de talents, d'idées et de capitaux.

Grande région urbaine et rurale, avec une population de 12 millions d'habitants répartis dans huit départements dynamiques, elle dispose de lieux prestigieux qui forgent son identité – universités, grandes écoles, entreprises, musées. Elle est à la pointe de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité.

Elle est aussi la première destination touristique au monde. Le territoire francilien a tout pour gagner la bataille des métropoles et la Région doit aller encore plus loin et plus vite, à l'heure des mutations technologiques ; renforcer son attractivité à l'international pour faire en sorte que les investisseurs étrangers se localisent sur le territoire ; faire ressentir aux Franciliens la fierté d'appartenir à une région unique et solidaire ; valoriser et accompagner au quotidien les territoires et leurs acteurs tout en réduisant les fractures sociales et territoriales.

Alors qu'un français sur 3 aura plus de 65 ans en 2020, elle doit également offrir la meilleure qualité de vie qui soit à ses seniors.

La Région souhaite relever ces défis en s'engageant résolument dans la révolution des transports, en assurant un aménagement du territoire harmonieux, en faisant des lycées des lieux de réussite pour tous, mais aussi en investissant et soutenant les entrepreneurs dans leurs projets de création, de développement et d'innovation pour créer des emplois en Île-de-France.

Investir aujourd'hui dans la Silver Économie et dans les innovations du secteur est aussi de nature à renforcer le rayonnement international de l'Île-de-France sur une thématique majeure de nature économique et sociétale.

Dans cet esprit, la Région se réjouit de son partenariat avec Silver Valley dont les Bourses Charles Foix constituent l'une des actions emblématiques.

Les soutiens financiers

Senioriales, la référence des résidences seniors

Senioriales développe depuis 2001 un concept d'habitat pour les retraités autonomes. Pionnière sur le marché des résidences seniors en France, la société toulousaine, filiale du Groupe Pierre et Vacances depuis 2007, en reste la référence. Elle compte plus de 80 résidences livrées ou en cours de commercialisation, gère plus de 4 500 résidents et affiche un chiffre d'affaires 2016/2017 de 66,7 millions d'euros. Senioriales emploie 164 collaborateurs.



SENIORIALES
patrimoine & services

Le LAB Senioriales, l'accélérateur de l'innovation au service des seniors autonomes

Après plusieurs années d'existence qui ont permis de valider son mode de fonctionnement, Le LAB propose aux entreprises une expertise socio-économique, une méthodologie originale d'innovation par les usages et un environnement spécifique pour accompagner les porteurs de projets à fort potentiel dans le développement de solution à destination des seniors. Cette démarche fédératrice a déjà permis le développement de nouveaux produits et services (logement modulable & évolutif, robots de compagnie, plateforme numérique de services, ...).

Plus d'informations sur :

www.senioriales.com ou sur <http://www.lelab-senioriales.com/>

Suivez l'actualité de Senioriales sur Twitter : @senioriales ou #LabSenioriales



MODALITÉS DES CANDIDATURES

Article 1

Critères d'éligibilité

Le candidat sera éligible si il respecte ces 7 conditions :

> Seule une **structure (association, entreprise)** domiciliée en France et justifiant d'une activité de **5 ans maximum** peut candidater à la Bourse Charles Foix.

> Un projet en **phase avancée de recherche et développement.**

(Si votre projet repose sur une idée fraîchement émergée sans un travail préalable de conceptualisation, de concrétisation et d'argumentation, nous vous encourageons à ne pas candidater.)

> Répondant aux **besoins seniors actifs ou retraités (autonomes, fragilisés ou dépendants) et/ou de leurs aidants (familiaux ou professionnels).**

> Projet ayant une **ambition d'intérêt social.**

> S'inscrivant dans la **thématique de l'appel à projets.**

> Le **dossier de candidature** doit être **daté, signé et envoyé en version électronique avant la date de clôture** de l'appel à projets.

> Le candidat doit régler des **frais de gestion** s'élevant à **200 euros** par

- chèque à l'ordre de Silver Valley à envoyer au 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-seine.

ou

- virement sur le compte :

Titulaire : Silver Valley

Banque : Caisse d'Epargne Ile-de-France

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0022 4921 427

BIC : CEPFRPP751

Les anciens lauréats de la Bourse Charles Foix peuvent déposer un nouveau dossier de candidature concernant un projet différent.

Article 2

Procédure d'inscription

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet du blog de la Bourse Charles Foix (<http://www.boursecharlesfoix.com/>) et à renvoyer dûment rempli, daté et signé par mail (bcf@silvervalley.fr) ou courrier postal **avant le vendredi 30 mars 2018 à 18h30**. Tout dossier déposé hors délai ou non signé ne sera pas retenu.

Le dossier de candidature est composé de 3 parties distinctes et intitulées :

1. **Préambule** ;
2. **Fiche d'identité** ;
3. **5 preuves** ;

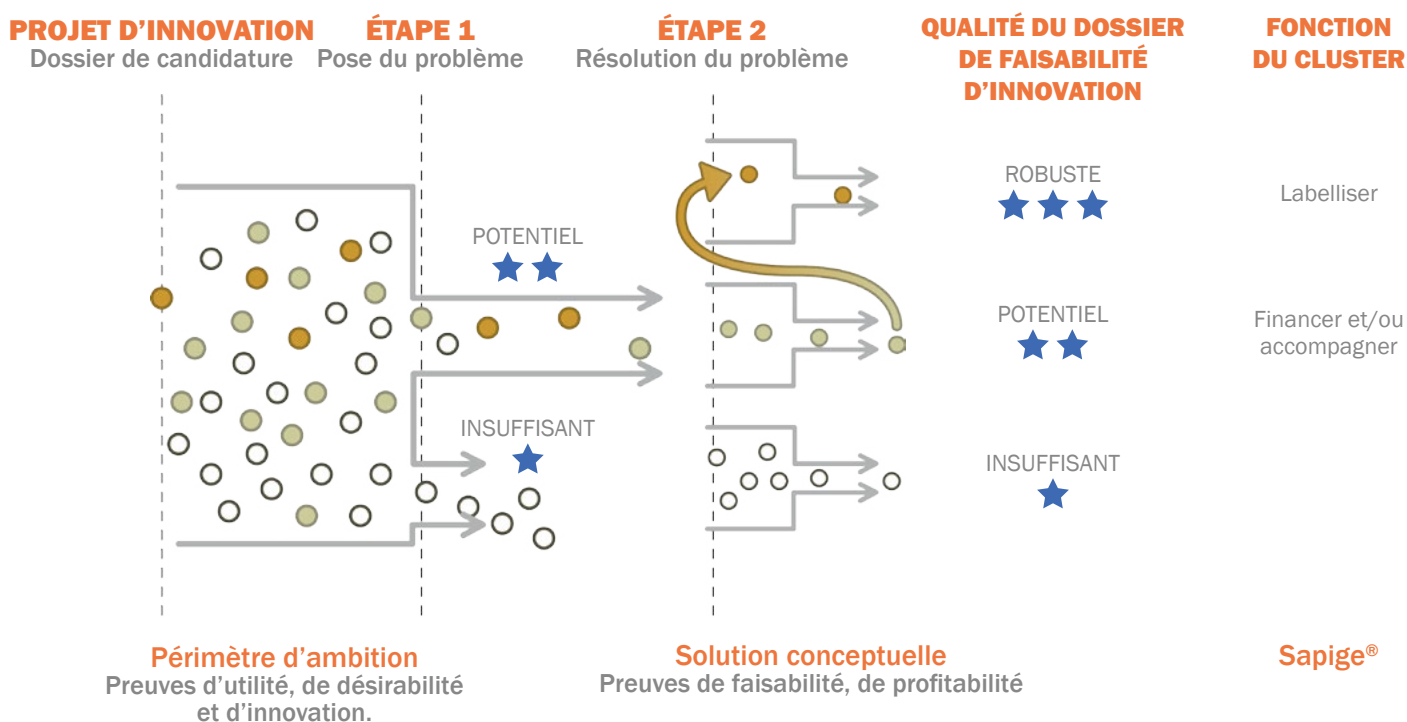
Ce dossier de candidature présente l'ensemble des 27 éléments de preuve d'utilité, de désirabilité, d'innovation, de faisabilité et de profitabilité de l'outil Sapige®.



SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont sélectionnés au travers du système Sapige® conçu et développé par Silver Valley.

Ce système intègre une procédure de sélection composé de deux filtres («Utilité, Désirabilité et Innovation» et «Faisabilité et Profitabilité») comme l'illustre le schéma suivant. Le premier filtre mesure la pose du problème : est-ce que l'idée est pertinente, utile, désirable et innovante ? Le second filtre mesure la résolution du problème : est-ce que le projet d'innovation est faisable, industrialisable et profitable ?

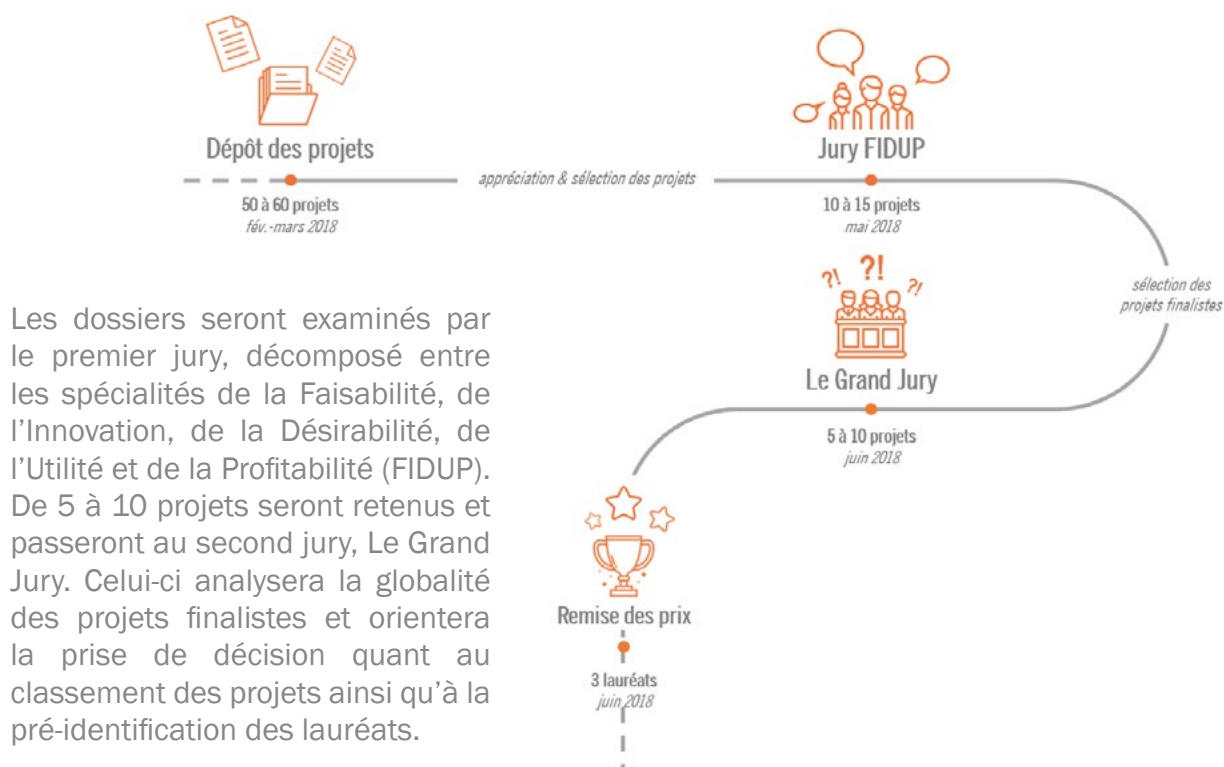


Présentation de la procédure de sélection des candidats de la Bourse Charles Foix
(extrait de Sapige®, 2012 - tous droits réservés)

Article 3

Composition des jurys

Le process de sélection est initié par le traitement préliminaire des dossiers par l'équipe Silver Valley et suivi de deux jurys, dont le Grand Jury final. **Ces jurys sont composés de nombreux acteurs spécialistes d'un champ de compétences de la filière de la Silver économie** : responsables d'incubateurs, investisseurs, industriels, retraités, consultants en veille techno-économique, marketing, propriété intellectuelle, ..., **ainsi que de représentants d'utilisateurs seniors** (intégrés en fonction de leurs expériences et de leur niveau d'expertise). Chacun des membres du jury aura plusieurs semaines pour la lecture des dossiers et complétera son évaluation lors de séances d'audition des nominés. **Le jury s'appuiera sur les critères d'évaluation en fonction de ses compétences**, par exemple : un gériatre évaluera la pertinence de l'idée alors qu'un investisseur évaluera la profitabilité de la solution.



Les dossiers seront examinés par le premier jury, décomposé entre les spécialités de la Faisabilité, de l'Innovation, de la Désirabilité, de l'Utilité et de la Profitabilité (FIDUP). De 5 à 10 projets seront retenus et passeront au second jury, Le Grand Jury. Celui-ci analysera la globalité des projets finalistes et orientera la prise de décision quant au classement des projets ainsi qu'à la pré-identification des lauréats.

Les avis des représentants des utilisateurs seniors ainsi que ceux des experts seront communiqués aux nominés qu'ils soient ou non lauréats de la Bourse Charles Foix.

Les partenaires financiers de la Bourse Charles Foix utiliseront l'ensemble de ces avis pour sélectionner de 1 à 3 lauréat(s).

Article 4

Critères d'évaluation

Pour l'attribution des bourses, les jurys jugeront les projets selon 5 critères d'évaluation (les preuves) présentés dans le tableau suivant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	DÉFINITION
Utilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le potentiel du projet d'innovation en termes de couverture d'usage. Cette preuve vise à démontrer que le projet d'innovation permet de résoudre des situations de dysfonctionnement, d'inconfort de vie de la personne âgée.
Désirabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent la compatibilité entre le projet d'innovation et les préférences, les habitudes, les attentes et l'éthique de consommation de ses utilisateurs/clients/bénéficiaires cibles. Il s'agit de jauger l'attractivité globale pour les usagers finaux d'une solution.
Innovation	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le positionnement du projet d'innovation, son degré d'innovation et de revendication du projet d'innovation comparativement à des solutions existantes en cours de développement ou déjà commercialisées sur le marché.
Faisabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent comment l'idée, la solution conceptuelle ou le prototype fonctionne ou va fonctionner de manière effective dans les situations attendues et spécifiées par des simulations, par des validations in situ et le processus de conception qui implique parfois les utilisateurs. Cette preuve présente également les actions qui vont permettre de concevoir une solution faisable et industrialisable.
Profitabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent que le projet d'innovation est profitable en termes de chiffre d'affaires pour le porteur de projet, de confort et de qualité de vie pour l'utilisateur et plus largement que le projet d'innovation contribue à une efficacité de système sanitaire (optimisation des services, réduction des coûts, etc.).

*Présentation des critères d'évaluation de la Bourse Charles Foix
(extrait de Sapige®, 2012 - tous droits réservés)*



**REMISE DE LA
BOURSE CHARLES FOIX**

Article 5

Montant de la bourse

Le montant de la Bourse Charles Foix attribué aux lauréats (3 lauréats maximum) est compris entre **20 000 euros (montant maximal) et 10 000 euros (montant minimal)**.

Le montant de la Bourse Charles Foix est fixé par les financeurs de la Bourse Charles Foix après leur délibération suite au Grand Jury. **Ils consulteront l'avis des membres du Grand Jury pour déterminer le ou les lauréats 2018** qui bénéficieront d'un **accompagnement individualisé** réalisé par l'équipe de Silver Valley pendant **12 mois** (dans le cadre des actions organisées par l'équipe de Silver Valley), d'une **adhésion gratuite pendant 24 mois**, de la **promotion de leur projet** via les activités de **Silver Valley** et chaque lauréat se verra offrir une **solution d'hébergement** comprenant l'accès à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de **Silver innov'** en fonction de ses besoins (à concurrence de 25m²) pour une **durée de 6 mois**, dans la limite de 3 hébergements.

Les **autres projets finalistes** recevront des **accès prioritaires à certaines activités de formation et d'accompagnement de Silver Valley**, et de son réseau de partenaires.

Article 6

Remise officielle de la Bourse Charles Foix

L'ensemble des projets audités par les jurys seront cités lors de la remise de la Bourse Charles Foix et un bref descriptif sera publié sur le site :


www.silvervalley.fr.

Les **lauréats de la Bourse Charles Foix édition 2018** seront convoqués pour présenter leur projet d'innovation lors d'une manifestation regroupant de nombreux acteurs de la filière. À cette occasion, ils recevront la Bourse Charles Foix édition 2018 avec la présence de l'ensemble des partenaires financiers.


Les résultats seront diffusés aux partenaires et aux médias par communiqué de presse.

TEXTURES MODIFIEES
MANGER-MAINS

by Nutri-Culture



OUTILS
METHODES
PROCESS



SUIVI
DES LAURÉATS



Article 7

Engagement du lauréat

Le lauréat s'engage à :

> **utiliser la totalité de la somme versée** selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature dans un délai de 12 mois maximum.

> **participer à un minimum de trois entretiens** pour réaliser un bilan du développement de son projet d'innovation avec le Directeur de Silver Valley suite au premier versement de la Bourse Charles Foix.

> **fournir un rapport final** expliquant les études et les résultats du projet d'innovation. Ce rapport explique et justifie également l'ensemble des dépenses du projet d'innovation, en particulier, du second et dernier versement de la Bourse Charles Foix.

Article 8

Modalités de versement

La Bourse sera versée à la structure identifiée dans le dossier comme porteuse du projet. Il ne pourra pas y avoir de recours ultérieur. Le lauréat doit produire un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

50% du montant attribué sera versé en juillet 2018. Puis, les 50% restants seront versés à l'issue de l'audition du porteur de projet en décembre 2018 :

- > **sous réserve que le projet soit mené conformément au prévisionnel** ;
- > **après examen de l'avancée des travaux** (sur présentation du porteur de projet).

Si le projet est abandonné avant le début des travaux, le lauréat s'engage à rembourser Silver Valley des sommes versées.

En cas de non-respect des engagements du lauréat définis dans le présent règlement, en particulier si le candidat ne se manifeste pas dans les 12 mois suivant la remise du premier versement de la bourse, le litige sera porté devant le comité de pilotage de la Bourse Charles Foix. Silver Valley se réserve le droit d'entamer une opération en recouvrement de créances à l'égard du lauréat.

Article 9

Condition du suivi du lauréat

Le lauréat est automatiquement suivi par Silver Valley pendant une période de 12 mois. L'obtention de la Bourse Charles Foix permet au porteur de projet d'être pendant 2 ans membre de Silver Valley à titre gracieux. Le lauréat pourra ainsi bénéficier des conseils des membres de Silver Valley (industriels, professionnels de santé, centres de compétences, associations d'usagers). En pratique, le lauréat lorsqu'il sera mis en relation par Silver Valley pourra :

- > **rencontrer l'ensemble des acteurs** de la chaîne de valeur de la filière Silver Économie,
- > **compléter sa connaissance des usages**, conditions de vie, pathologies et besoins des seniors,
- > **se positionner par rapport à la concurrence**,
- > **préciser son besoin idéal à combler**,
- > **réduire de manière utile son projet d'innovation à un périmètre d'ambition porteur de valeur**,
- > **définir et affiner le cahier des charges fonctionnel du produit ou service**,
- > **affiner le développement** et la mise au point de son projet d'innovation,
- > **avoir accès à des lieux de test** en conditions réelles (souvent très délicat et possiblement coûteux),
- > **définir le niveau de brevetabilité** de sa solution (ou concept) retenue,
- > **et connaître les mécanismes des systèmes de remboursement** sous-jacents pour définir un ou des scénarios de son modèle économique assurant une pérennité et un succès de son produit sur le marché.

Silver Valley a également pour finalité de permettre à ses acteurs de mutualiser des ressources (plateforme collaborative, distribution, showroom, veille techno-économique, etc.) et de rendre le territoire francilien innovant, attractif et compétitif en permettant la rencontre des offres et des demandes.



SISTÈME FRANCILIEN DE LA SILVER ÉCONOMIE

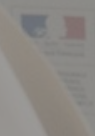
CLUSTER EUROPÉEN DÉDIÉ AU VIEILLISSEMENT



Marketing
Export
bying
Distribution
ation
Réglementation
Financement
Immobilier
Réseau
Accompagnement
Partenariat
Expertise
Recherche

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

VE VAL
Y.FR



Article 10

Protection intellectuelle

Les candidats doivent prendre toute disposition nécessaire pour assurer la protection juridique des travaux qu'ils présentent au titre de la Bourse Charles Foix.

Article 11

Confidentialité

Les membres des jurys et toute personne impliquée dans l'organisation de la Bourse Charles Foix s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des projets présentés dans le cadre de la Bourse Charles Foix. Un engagement de confidentialité et de non-divulgence est signé par chaque membre du jury et le personnel de Silver Valley.

Article 12

Communication

Le lauréat s'engage à mentionner la Bourse Charles Foix par l'apposition de son logo sur les différents documents de communication relatifs au projet récompensé.

Le lauréat est membre à vie du Club des entrepreneurs de la Bourse Charles Foix. Il autorise les partenaires de la Bourse Charles Foix et Silver Valley à communiquer sur le projet, dans la limite de la partie communicable renseignée dans le dossier de candidature. Pour toute communication plus détaillée, l'aval du lauréat sera nécessaire.



DISPOSITION LÉGALE

Article 13

Cas d'annulation du bénéfice

> **L'arrêt du projet si le besoin de financement n'existe plus.**

> **Le non-respect des obligations** dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération du jury.

> En tout état de cause, **les responsabilités de Silver Valley et des membres du jury ne sauraient être engagées en cas de fraude des candidats**, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers.

> **La violation d'une clause** du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix.



CONTACT SILVER VALLEY

**Pour tout renseignement
relatif à ce règlement**

Silver Valley

09 54 23 08 85

bcf@silvervalley.fr

